

Commune de Rioux-Martin

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 02 mars 2020 à 18 h 30

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – JALLET Bernard – VESSIERE Jean-François – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : CONDEMINÉ Timothée

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière réunion de conseil, en date du 20 janvier 2020

Le compte rendu du 20 janvier 2020 est validé par les élus. Il sera affiché et publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Modification des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne concernant le transfert de la compétence facultative « Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : contribution financière »

Le Maire informe le conseil que, lors de sa réunion du 19/12/19, le Conseil Communautaire a approuvé une modification des compétences et donc des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne portant sur la restitution aux communes de la compétence facultative « SDIS : contribution financière ».

Cette modification des compétences et de statuts représente une première étape du pacte financier communes et CDC sur lequel cette dernière travaille depuis plusieurs mois et visant à permettre à la CdC de disposer des moyens budgétaires nécessaires pour assurer et assumer le financement de ses compétences, le besoin de financement annuel structurel pour la CDC étant supérieur à 500 K€ et aboutir à une équité entre Communes / AC.

Conformément au CGCT, cette modification statutaire devra recueillir l'accord de la majorité qualifiée des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de 1/2 de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population,

Vu la délibération de la CDC n°2019-10-07-01 du 19/12/19 portant proposition de restitution aux communes de la compétence facultative « SDIS : contribution financière » et de la modification correspondante des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne, considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur la modification statutaire de la CDC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **Approuve** la restitution aux communes de la compétence facultative « SDIS : contribution financière »,
- **Approuve** en conséquence la modification correspondante des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne comme suit : retrait du bloc de compétence facultative, de la compétence suivante :
« Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière »

Modification des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne concernant l'ajout de la compétence facultative « Maison de santé »

Le Maire informe que, lors de sa réunion du 19/12/19, la CDC avait décidé d'abroger sa délibération du 13/12/18 qui portait restitution aux communes de la compétence facultative « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en Maison de santé ». L'abrogation adoptée le 19/12/19 marquait la volonté et le choix de la CDC d'être la Collectivité Locale compétente pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Chalais, Montmoreau et Villebois Lavalette.

Cette délibération a fait l'objet de la part de la Préfecture d'un courrier d'observation du 22/01/20.

Dans cette correspondance, la Préfecture estime que la prise de compétence « Maison de santé » doit s'effectuer soit dans le cadre d'une procédure de définition de l'intérêt communautaire via la compétence action sociale et donc le Centre Intercommunal d'Action Sociale, soit dans le cadre d'une procédure de modification des statuts de droit commun, nécessitant dans ce cas une délibération de la CDC et les délibérations de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, (½ de la population représentant les 2/3 des communes, ou l'inverse).

Aussi, dans le cadre de cette procédure dite de droit commun, par délibération du 13/02/20, le Conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité de ses membres l'ajout suivant au bloc de compétences facultatives de la CdC : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé ».

Cette modification statutaire doit donc être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes, soit les 2/3 des communes représentant 1/2 de la population, ou l'inverse.

C'est pourquoi, le Maire propose d'approuver la modification suivante des statuts de la CDC : ajout du bloc des compétences facultatives, de la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré : approuve l'ajout au bloc de compétences facultatives de la CdC, la compétence : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé » et **approuve** en conséquence la modification correspondante des statuts de la CDC Lavalette Tude Dronne.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23/01/20 concernant les attributions de compensation liées à la compétence « Service Départemental et de Secours, contribution financière »

Le Maire informe le conseil que la CLECT de la CDC Lavalette Tude Dronne s'est réunie le 23/01/20 afin de se prononcer sur les modalités d'évaluation des transferts de charges correspondant à la restitution aux communes de la compétence facultative « **Service Départemental et de Secours (SDIS) : contribution financière** ».

Le Maire rappelle que les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue CGCT, soit 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. M. le Maire présente le rapport de la CLECT du 23/01/20 « **SDIS : contribution financière** » et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré : approuve le rapport de la CLECT du 23 janvier 2020 relatif à la restitution aux communes de la compétence facultative « Service Départemental et de Secours : contribution financière ».

Adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique et autorisation à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commande

Monsieur le Maire expose :

- Que l'ouverture des marchés de l'énergie s'est effectuée avec la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz, qui impose aux collectivités publiques de mettre en concurrence leur fournisseur.
- Que cette obligation de mise en concurrence s'applique depuis le 01/01/16 pour les contrats de fourniture en électricité conclus pour des sites dont la puissance souscrite est > à 36 KVA.
- Concernant les contrats dont la puissance souscrite est ≤ à 36 KVA, leurs tarifs réglementés vont disparaître progressivement dans les prochains mois et ne seront accessibles qu'aux particuliers et micro entreprises,
- Que la suppression de ces tarifs réglementés dits « tarifs bleus » (≤ 36 KVA) concerne de nombreux contrats de sites et bâtiments de personnes publiques (mairie, bâtiment, écoles, éclairage public, ...).
- Que de nombreuses communes ont sollicité le SDEG 16 en 2015 afin de les aider dans ces nouveaux achats d'électricité et d'envisager la constitution d'un groupement de commandes pour les tarifs dont la puissance souscrite était > à 36 KVA.
- Que ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins de leurs membres en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il permet ainsi des économies d'échelle, la stimulation de la concurrence, la maîtrise de la facture des fournitures et la proposition de meilleurs services.
- Qu'un nouveau groupement de commandes est constitué par le SDEG 16 exclusivement pour l'achat d'électricité des tarifs dont la puissance souscrite est ≤ à 36 KVA. Le SDEG 16 décharge ainsi ses adhérents de la conduite des procédures de marchés publics jusqu'à la notification des marchés et accords-cadres et que ce groupement garantit la sécurité juridique, économique et technique des procédures d'achat.
- Que, chaque adhérent au groupement ne consomme que l'électricité correspondant à ses besoins propres, mais sur la base des conditions (dont les prix) définies dans le cadre de la procédure d'appel d'offres.

Il présente la convention du groupement de commandes proposée par le SDEG 16, la rédaction faisant référence au code des marchés publics est maintenue en l'absence de modification par le code de la commande publique des règles applicables aux groupements de commandes, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet du groupement : constituer, entre les membres l'approuvant, un groupement de commandes ayant pour objet la passation des accords-cadres et marchés répondant aux besoins définis dans chaque convention constitutive et définir les modalités de fonctionnement de chaque groupement.
- Besoins couverts : fourniture d'électricité, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.
- Composition du groupement : communes adhérentes au SDEG 16, CDC et d'Agglomération adhérentes au SDEG 16, établissements publics, autres pouvoirs adjudicateurs présents sur le territoire départemental.

- Coordonnateur des groupements et rôle : le SDEG 16 qui assiste les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et centraliser ces besoins, préparer et organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres.
- Commission d'appel d'offres : la CAO du SDEG 16.
- Adhésion : décision de chaque membre suivant un processus décisionnel conforme à ses règles propres et signature avec le SDEG 16 de la convention constitutive du groupement.
- Retrait : demande par écrit au coordonnateur, le retrait ne prend effet qu'à la fin de l'exécution du marché ou des marchés subséquents en cours et dispositions financières : gratuites.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.
- **Autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SDEG 16 ayant pour objet l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Compte administratif 2019 et budget prévisionnel 2020

Résultats 2019 et affectation des résultats :

COLLECTIVITE :		Commune de		RIOUX MARTIN						
				EXERCICE : 2019						
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT						
RECETTES		190 973,66 €		289 781,83 €						
DEPENSES		113 070,67 €		235 467,49 €						
RESULTAT		77 902,99 €		54 314,34 €				19% CAF		
				RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET						
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
		Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019 = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice antérieur 2018 + résultat de l'exercice 2019 = (A+B+C)	restes à réaliser dépenses en 2019	restes à réaliser recettes en 2019	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2020	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2020
INVESTISSEMENT		-50 306,98 €		77 902,99 €	27 596,01 €	-4 242,00 €		23 354,01 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT commune		292 594,00 €	-22 483,98 €	54 314,34 €	324 424,36 €				0,00 €	324 424,36 €
		270 110,02 €		132 217,33 €	352 020,37 €					

BP 2020 : subventions aux organismes de droit privé, compte 6574 :

Subventions organismes de droit privé		6574			
BENEFICIAIRE		Voté 2019	Réalisé 2019	Demandé 2020	Voté 2020
1	PASS Sud Charente, convention tri-annuelle	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
2	Un Autre Regard en Argentonne	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
3	Saint Hubert Club Chalaisien	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
4	ATRAIT	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
5	Sud Charente Football club	- €			
6	CAUE 16	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €
7	GDON Chalais	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
8	ADMR canton de Chalais	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €
9	Don du sang de Chalais et ses environs	170,00 €	170,00 €	170,00 €	200,00 €
10	Mise en valeur forêt Sud Charente	100,00 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
11	Bambino Chalais (1 enfant de la commune)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
12	Association les Chiens de l'Espoir	50,00 €	50,00 €	pas de somme	60,00 €
13	Pêche : AAPPMA du bassin de la Tude	50,00 €	50,00 €	pas de somme	60,00 €
14	Amicale laïque de Chalais, 15 adhérents sur Rioux	150,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €
15	Croix rouge Espace Sud Charente équipe de Chalais, manque	100,00 €	100,00 €	pas de somme	150,00 €
16	Ted 16 GDS Charente, lutte maladies élevages	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
17	Castel Marie, voyage scolaire classe de mer, 8 élèves sur Rioux-Martin (Chadefaud, Deon 2, Gargot, Georges 2 et Lafage 2)			pas de somme	400,00 €
	Divers	227,00 €			19,00 €
18	ADAPEI Charente dont CAT d'Yviers, manque CA et BP	- €		pas de somme	
19	Banque alimentaire de la Charente, manque CA et BP	- €		pas de somme	
20	AFM Téléthon, France, manque CA et BP	- €		pas de somme	
21	Les restos du cœur en Charente, manque CA et BP	- €			
22	Prévention routière Charente	- €		pas de somme	
23	Association les amis de la résidence Talleyrand	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
24	Collège Chalais voyage Angleterre (CONDEMINE) et Pyrénées	100,00 €	100,00 €		
25	Collège privé Barbezieux voyage GARGOT - Chester	50,00 €	50,00 €		
26	Ligue contre le cancer, comité Charente, maque CA et BP	- €		pas de somme	
27	Collège Chalais 3° voyage scolaire Paris (MENGELLE C. et C	- €		pas de somme	100,00 €
28	Collège Chalais 3° et 5° voyage Italie (GATRONNEAU, M. ROY Chloé)			pas de somme	100,00 €
29	Université Populaire du Pays Sud Charente	- €		pas de somme	
30	Chambre des métiers 17 pour BERNARD Joshua	42,00 €	42,00 €		
31	Asso française scléroses en plaques	- €		pas de somme	
32	Association parents d'élèves école Yviers et Bardenac	- €		pas de somme	300,00 €
	Pas de demande de subvention				
	Manque des pièces à la demande de subvention. Attendre réception des pièces (ne pas verser avant)				
	TOTAL	4 000,00 €	3 773,00 €	3 381,00 €	4 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE**, qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie, chaque association, pour pouvoir prétendre à une subvention communale, devra en faire la demande en début d'année civile, avec les éléments suivants : le bilan, le compte de résultat N-1 et le BP de l'année N.
- **DECIDE**, au regard des pièces fournies par les associations et des règles rappelées ci-dessus, de voter les subventions aux associations pour l'année 2020, comme ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 4 800 €** au compte 6574, pour le budget de fonctionnement en 2020,
- **DECIDE que ces subventions seront versées en fin d'année**, après réalisation des activités et manifestations.

CA 2019 et BP 2020 dépenses de fonctionnement :

COMMUNE DE RIOUX MARTIN BP 2020									
FONCTIONNEMENT DEPENSES									
article	intitulé	Voté 2017	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Voté 2019	Réalisé 2019	Propositions 2020	Observations
*002	Déficit antérieur report								Détail dépenses 2019
60611	Eau et assainissement	1 600,00	614,62	1 600,00	673,77	1 000,00	627,85	1 000,00	Eau mairie, atelier, cimetière, halte
60612	Energie électricité	8 500,00	6 980,90	9 000,00	9 284,31	9 500,00	8 325,01	9 000,00	Electricité mairie, hangar, église, EP
60621	Combustibles	100,00	117,90	150,00	60,80	150,00	101,00	150,00	Bouteilles gaz salle des fêtes
60622	Carburant	500,00	165,22	500,00	200,40	500,00	129,80	500,00	Carburant tracteur
60623	Alimentation	100,00		100,00		100,00		100,00	
60624	Produit de traitement	300,00		300,00		100,00		100,00	
60631	Fournitures d'entretien	550,00	734,24	800,00	433,46	800,00	111,75	600,00	Produits ménagers
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	877,28	5 000,00	2 402,63	5 000,00	2 168,43	5 000,00	Vaisselle, ventilateur, réservoir WC, extincteurs, peinture,...
60633	Fournitures de voirie	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	
60636	Vêtements de travail	170 903,00		170 160,00		104 868,00		178 441,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	525,74	1 000,00	494,35	800,00	639,91	800,00	Registre, calendrier, enveloppes, fournitures
6068	Autres matières et fournitures	200,00		200,00	81,00	200,00	158,65	200,00	Fleurissement commune
611	Contrats de prestations de services	300,00	253,00	300,00	255,00	300,00	259,00	300,00	Fréquences / éclairage publique
6132	locations immobilières	900,00	799,33	900,00	784,42	900,00	1 369,90	1 100,00	Baux 2019 Chataigner, Monet et Mais (2018 et 2019 = 600 €)
6135	locations mobilières	900,00	834,32	1 000,00	747,55	1 000,00	567,36	700,00	Loyers 2019 pour le copieur
61521	Entretien et réparations - terrains	10 000,00	8 513,60	10 000,00	8 200,00	10 000,00	8 000,00	10 000,00	Factures PASS entretien espaces verts
615221	Entretien et réparations - bâtiments publics	8 000,00	4 920,16	8 000,00	6 185,14	8 000,00	6 352,50	8 000,00	Ménage, entriren bâtiments, lampes halogènes SdF, réparation vitre mairie
615228	Entretien et réparations - autres bâtiments	2 500,00	437,36	2 500,00	1 044,19	2 500,00	58,23	1 500,00	Sable et béton
615231	Entretien et réparations - voiries	10 000,00	9 711,20	15 000,00	8 085,60	15 000,00	9 068,00	12 000,00	Réfection chemin Longée + fauchages + PASS
615232	Entretien et réparations - réseaux	900,00	182,93	900,00	2 353,20	2 500,00		1 000,00	2018 : vérification pluvial RD 20 / bourg
61524	Entretien et réparations de bois et forêts						1 260,00	500,00	Broyage chez Birot
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	251,20	2 500,00	313,98	2 000,00	1 320,38	1 000,00	Entretien tracteur (pneus, filtres, couteaux, réparation vitre)
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	571,37	2 000,00	84,00	2 000,00		2 000,00	
6156	Maintenance	3 000,00	3 574,75	4 000,00	2 744,54	3 500,00	1 667,40	3 000,00	Copies / copieur, maintenance logiciels informatiques, extincteurs et cloche
6161	Primes assurances multirisques	2 600,00	2 487,73	2 600,00	2 562,17	2 600,00	2 636,98	2 800,00	Assurance 2019
617	Etudes et recherches						160,00		Expertise termites / vente bâtiment LVSL
6182	Documentation générale et technique	1 400,00	1 248,00	1 400,00	1 248,00	1 500,00	1 188,00	1 500,00	Journaux communaux (2 éditions)
6184	Versements à des organismes de formation	800,00		500,00		500,00		500,00	
6225	indemnité receveur	350,00	603,67	700,00	246,20	500,00	200,47	500,00	Indemnité Trésorier M.Ethevenin
6226	Honoraires	1 900,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	
6227	Frais d'actes, contentieux	1 000,00	87,00	800,00	27,00	500,00		500,00	2018 : dossier vente MOTARD
6231	Annonces et insertions	1 000,00	838,09	1 000,00		1 000,00			
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 258,53	5 000,00	3 506,91	5 000,00	3 265,79	5 000,00	Galette, oeufs, apéritifs cérémonies, gerbes, repas, cadeaux Noël enfants et aînés
6237	Publications	100,00		100,00		100,00		100,00	
6251	Voyages et déplacements	200,00		200,00		200,00		200,00	
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	733,26	1 000,00	240,00	800,00	536,55	800,00	Timbres + envoi cartes électorales
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	906,19	1 100,00	1 144,09	1 200,00	1 018,64	1 200,00	Téléphone, fax, internet et site internet
627	Services bancaires et assimilés	50,00		50,00		50,00		50,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	550,00	499,32	600,00	1 339,57	1 720,00	1 657,98	2 130,00	adhésion AMF + ATD 16 (RGPD + volets numérique, voirie + clé électronique)
6284	Redevances pour services rendus	200,00		200,00		200,00			
63512	Taxes foncières	2 800,00	2 485,00	2 800,00	2 496,00	2 800,00	2 485,00	2 200,00	Taxe foncière 2019
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	150,00		150,00		150,00		150,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres org	55,00	49,00	55,00	46,00	60,00	46,00	60,00	Remboursement OM Mme MONET
011	TOTAL CHAP. Charges générales	249 208,00	53 260,91	257 665,00	57 284,28	193 098,00	55 380,58	258 181,00	-3,32%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25,00	20,00	25,00	20,07	25,00	21,21	25,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	250,00	191,81	250,00	169,59	250,00	179,01	250,00	Adhésion CDG 16
6411	Personnel titulaire	24 000,00	21 938,79	24 000,00	22 949,37	24 500,00	23 521,44	26 500,00	
6413	Personnel non titulaire					800,00	746,65		recensement population 2019
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 500,00	4 776,00	6 000,00	4 710,59	6 000,00	5 044,10	6 500,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 500,00	3 468,48	4 500,00	3 405,00	4 500,00	3 563,00	5 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	900,00	822,99	1 000,00	818,77	1 000,00	907,96	1 000,00	Assurance / arrêt maladie des agents
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	255,00	253,00	300,00	252,00	300,00	270,00	300,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00	402,90	500,00	820,00	500,00	414,00	500,00	CNAS, en 2018 cotisation payée 2 fois
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	121,00	200,00	121,00	200,00	123,00	200,00	médecine CDG 16
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	37 130,00	31 994,97	36 775,00	33 266,39	38 075,00	34 790,37	40 275,00	4,58%
6531	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	17 500,00	17 252,44	18 000,00	17 094,04	18 000,00	17 176,80	20 000,00	
6533	Cotisations de retraite des maires, adjoints et conseiller	800,00	716,00	850,00	716,00	850,00	720,00	1 000,00	
6541	Créances admises en non valeur	500,00	0,50	500,00	88,50	500,00		500,00	
65548	Contributions aux organismes de regroupement - autres	8 600,00	3 576,93	8 600,00	1 362,61	1 400,00	1 345,96	8 600,00	Syndicats (SDIS en + depuis 2020)
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et aut	4 800,00	6 301,00	4 000,00	3 886,00	4 000,00	3 773,00	4 800,00	Subventions aux associations 2019
65888	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,12	10,00	0,12	10,00	1,16	2,00	Régul. Centimes PASRAU
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	32 210,00	27 846,99	31 960,00	23 147,27	24 760,00	23 016,92	34 902,00	-0,56%
66111	Intérêts des emprunts et dettes	725,00	724,58	519,00	518,24	805,00	304,92	1 500,00	Fin de l'emprunt en 2020 LVL + bourg
66	TOTAL CHAP. Charges financières	725,00	724,58	519,00	518,24	805,00	304,92	1 500,00	-41,16%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00		200,00		200,00		200,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00		200,00		200,00		200,00	
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles	400,00		400,00		400,00		400,00	
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâ	250,00		250,00		250,00		250,00	
7391173	Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la	100,00		100,00		100,00		100,00	
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contrib	700,00		500,00		500,00		500,00	
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assim	700,00		500,00		500,00		500,00	
739211	Prélèvements reversements fiscalité entre collectivités locales - attributions compensat			1 185,00					Fibre / CDC
739221	FNGIR	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	
014	TOTAL CHAP. Atténuation de produits	16 324,00	14 574,00	17 109,00	14 574,00	15 924,00	14 574,00	15 924,00	
675	Valeur comptable des immobilisations cédées					95 492,59	95 492,59		Cession LVSL
676	diff./réalis transfert invest					9 104,11	9 104,11		Cession LVSL
6811	DAM des immobilisations incorporelles et corporelles					2 804,00	2 804,00	2 804,00	Fond concours effacement réseaux
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.					107 400,70	107 400,70	2 804,00	
022	Dépenses imprévues			1 000,00		1 000,00		1 000,00	
023	Virement à la section investissement	16 890,00		45 473,00		150 022,00		133 350,00	
	TOTAL	352 887,00	128 401,45	390 901,00	128 790,18	531 484,70	235 467,49	488 336,00	82,83%

CA 2019 et BP 2020 recettes de fonctionnement :

COMMUNE DE RIOUX MARTIN BP 2020										
FONCTIONNEMENT RECETTES										
article	Intitulé	Voté 2017	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Voté 2019	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	Détails recettes année 2019	
002	Excédent antérieur report	188 430,56		231 583,48		270 110,02		324 424,36		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel						27,94			Remboursement U maladie
013	TOTAL CHAP : atténuation de charges						27,94			
7023	Menus produits forestiers	1 900,00	1 620,00	2 000,00	1 948,00	1 000,00	270,00	250,00		Vente bois
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00		Remboursement convention SABV DA / convention
70	TOTAL CHAP : produits de services	6 700,00	6 420,00	6 800,00	7 228,00	5 800,00	5 070,00	5 050,00		-29,86%
73111	Contributions directes - taxes foncières et d'habitation	53 400,00	57 084,00	56 221,00	55 597,00	57 400,00	58 261,00	58 000,00		état 1259 - sans débasage TFNB
73211	Fiscalité reversée entre collectivités locales - attribution de compensation	2 835,50	2 838,50	2 830,00		1 682,00	1 681,55	1 600,00		AC CDC LTD écoles, voirie, fibre (SDS)
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 500,00	2 420,00	1 500,00	2 352,00	1 500,00	2 354,00	1 500,00		FPIC CDC Lavalette Tude Dronne
7343	Taxe sur les pylônes électriques	27 000,00	25 534,00	25 000,00	28 380,00	27 000,00	29 100,00	27 000,00		Taxe pylône (6 sur la commune)
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière				10 521,46	2 000,00	10 824,54	2 000,00		
73	TOTAL CHAP : impôts et taxes	84 735,50	87 876,50	85 551,00	96 850,46	89 582,00	102 221,09	90 100,00		5,55%
7411	Dotation forfaitaire	41 000,00	35 906,00	34 000,00	42 461,00	34 000,00	42 367,00	40 000,00		Dotation Global de Fonction, baisse 10 % / an
74121	Dotations de solidarité rurale	6 000,00	8 289,00	6 000,00	8 560,00	6 000,00	8 728,00	6 000,00		
74127	Dotation nationale de péréquation				1 931,00	1 500,00	5 067,91	1 500,00		
742	Dotations aux élus locaux	2 700,00	2 962,00	2 700,00	2 972,00	2 700,00	3 030,00	2 700,00		
744	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	4 600,00	3 549,64	800,00	1 340,89	1 045,00	1 078,79	1 161,00		FCTVA dépenses de fct bâtiments publics et voirie
74718	Participation de l'état - autres		128,86				64,43			Dotation élections européennes
7484	Dotation de recensement population					500,00	509,00			Dotation recensement population 2019
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	80,00	26,00							état 1259
74833	État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale									état 1259
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2 050,00	1 720,00	1 804,00	1 804,00	1 750,00	1 788,00	1 700,00		état 1259
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	4 500,00	4 859,00	4 213,00	4 213,00	4 500,00	4 543,00	4 000,00		état 1259
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation - autres	2 000,00	8 748,34	2 000,00						Changement imputat° 7381
74	TOTAL CHAP : dotations, subventions et participations	62 930,00	66 188,84	51 517,00	63 281,89	51 995,00	67 176,13	57 061,00		-4,39%
752	Revenus des immeubles	5 000,00	8 256,00	7 000,00	7 345,00	7 000,00	8 395,00	7 500,00		Loyers SABV DA + PASS Sud Charente + location salle des fêtes (2141€)
758	Produits divers de gestion courante	2 400,00	2 465,34	2 400,00	3 808,81	2 400,00	1 601,93	1 500,00		F chasse, le VSL, local° copieur, CNAS, eau AITRAIT
75	TOTAL CHAP : produits gestion courante	7 400,00	10 721,34	9 400,00	11 153,81	9 400,00	9 996,93	9 000,00		4,03%
7688	Autres produits financiers - autres	13,94	16,43	6,52	20,54	0,98	20,54	0,64		Parts sociales Crédit Agricole
76	TOTAL CHAP : produits financiers	13,94	16,43	6,52	20,54	0,98	20,54	0,64		25,02%
7713	Libéralités reçues		170,00		385,00		284,00	100,00		Payants repas des aînés
775	Produits cession immobilière					104 596,70	104 596,70			Vente bâtiment du Vent se Lève
7788	Produits exceptionnels divers		161,26		10 881,00		388,50			Vente bâtiment du Vent se Lève
77	TOTAL CHAP : produits exceptionnels		331,26		11 266,00	104 596,70	105 269,20	100,00		3300,95%
777	quote parts de subventions.							2 600,00		Rbt enfouissement réseau communicat° électronique
042	CHAP : Opération d'ordre entre sections.							2 600,00		
TOTAL		350 210,00	171 554,37	384 858,00	189 800,70	531 484,70	289 781,83	488 336,00		10,64%

COMMUNE DE RIOUX MARTIN BP 2020

INVESTISSEMENT

DEPENSES										RECETTES							
opération	OPERATIONS	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Voté 2019	RAR 2018	RAR 2019	Prévisions 2020	opération	OPERATIONS	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Voté 2019	RAR 2018	RAR 2019	Prévisions 2020
*001	déficit invt reporté				50 306,98				*001	exédent invt reporté		27 897,00					27 596,01
CHAP 20																	
2041.582	Spots église		1 107,00	1 106,50					1068	capital. Excédent fonct.	10 645,15			22 483,98			22 483,98
2051	Concessions et droits similaires		1 800,00	1 448,00					10222	fonds compensation TVA	13 348,75	2 213,00	2 224,75	10 500,00			1 819,99
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit	6 082,34	6 290,00	6 288,68	11 503,00	6 502,00	30 000,00		1023	T.L.E.							
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs				93 000,00	92 684,38			1641	Emprunts en euros							
									1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	11 414,32	11 414,00	11 414,32	4 375,00	4 375,00		
CHAP 040																	
	Opérations d'ordre entre sections								CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections							
2041.582	Rdt enfouissement réseau communicat° électronique							2 600,00	28041.582	Amortissements effacement réseaux							2 804,00
									192	Plus ou moins valeur de cession							
									2138	Autre constructions							95 492,59
CHAP 041																	
	Opérations d'ordre SI								CHAP 041	Opération d'ordre SI							
2152-041	Etude PVE et ERP		1 675,00	1 674,40					2031-041	reinteg frais études- PAVE et ERP		1 675,00	1 674,40				2 804,00
2315-041	travaux en cours - reinteg frais études bourg	70,56							2031-041	reinteg frais études- entrées bourg	70,56	4 452,00	4 452,00	9 104,11	9 104,11		
2315-041	travaux en cours - reinteg frais insertion bourg		4 452,00	4 452,00					2033-041	reinteg frais insertion- entrées bourg							
CHAP 16																	
	Emprunt et dettes assimilées																
1676	Sortie de l'actif du Vent se Lève																
CHAP 21																	
	Immobilisations corporelles								CHAP 13	Subventions d'investissement							
2111	2111- terrains nus (achat parcelle PITON patrick)	3 500,00							1322	1322- Subv non transférable REGION							
2135	2135- Instal gén. agencis. aménagis de constructions				8 500,00	2 955,89	2 370,00	6 000,00									
2183	2183- Matériel de bureau et informatique							3 000,00									
2188	2188 AUTRES	755,45							OP 0100	AMENAG ENTREE BOURG PHASE 2 ET 3							105 700,00
									1321	Elat / DETR				105 822,00			10 000,00
OP 0100	AMENAG ENTREE BOURG - PHASE 2 ET 3								1328	Dotation parlementaire N. BONEFOY				10 000,00			57 500,00
2031	2031- frais d'étude		8 800,00		7 000,00	2 772,00	1 872,00	14 128,00	1321	Elat / DSIL				23 100,00			49 100,00
2315	2315 - installation technique matériel				493 500,00	1 320,00		500 000,00	1323	Schéma du bâti				49 400,00			23 100,00
2041.582	Bâtiments et installations (part CDC)		14 600,00	12 917,69					1323	Fonds de concours voirie				23 100,00			150 000,00
2041.582	Bâtiments et installations (part communale)		12 633,00		12 920,00				1641	Emprunt				150 000,00			
OP 102																	
	TRAVAUX ACCESSIBILITE / tranche 1 : mairie / salle des fêtes								OP 102	TRAVAUX ACCESSIBILITE / tranche 1 : mairie / salle des fêtes							
2135	Installations générales, agencements, aménagements	828,00							1322	Région / FRIL							
2188	Autres immobilisations corporelles																
OP 103																	
	ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF								OP 103	ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF							
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	4 203,05							1323	Département de la Charente							
2188	Autres immobilisations corporelles	250,00	1 000,00						1322	Région Nouvelle Aquitaine	1 682,37						
OP 90																	
	RESTAURATION PISTE DFCI - tranche 1 (lot 1 et 2)								OP 90	RESTAURATION PISTE DFCI - tranche 1 (lot 1 et 2)							
2152	2152- Installations de voirie								1321	Elat / DETR	8 768,11						
									1327	Fonds européens	14 929,48						
OP 104																	
	RESTAURATION PISTE DFCI (tranche 2 et 3)								OP 104	RESTAURATION PISTE DFCI (tranche 2 et 3)							
2152	2152- Installations de voirie	4 758,00	91 938,00	62 249,65	720,00	6 200,00	6 836,40		1321	Elat / DETR	24 705,00			10 561,00	4 400,02	14 387,94	
	2031- frais d'étude		6 600,00						1327	Fonds européens	42 066,00			17 982,00	7 600,00	28 933,18	
OP 105																	
	Numérotation et nomination des habitations								OP 105	Numérotation et nomination des habitations							
2152	2152- Installations de voirie	1 882,20	8 000,00	7 832,53	1 500,02				*024	Cessions des immobilisations							
									*021	Virt de la section fonct		45 473,00		-11 596,70			
*020	Dépenses imprévues		1 000,00											150 022,00			133 350,00
TOTAL		23 144,59	159 895,00	97 969,45	720,00	684 430,00	113 070,67	4 242,00	556 728,00	60 858,74		159 895,00	19 765,47	28 543,00	547 635,30	190 973,66	560 970,00
					685 150,00			560 970,00		TOTAL				576 178,30			

Détail de l'opération 100 : Aménagement sécuritaire et paysager du bourg de RIOUX-MARTIN

Plan de financement de l'aménagement du bourg				
Dépenses TTC		Recettes		% des dépenses
Maitrise d'Œuvre	14 128 €	Etat / DETR	105 700 €	20,56%
Travaux	500 000 €	Dotation parlementaire	10 000 €	1,95%
		Etat / DSIL	57 500 €	11,18%
		CD 16 / Schéma du bâti	49 100 €	9,55%
		CD 16 / Fond de concours voirie	23 100 €	4,49%
		TOTAL subventions	245 400 €	47,73%
		FCTVA (N + 1)	96 148 €	18,70%
		Autofinancement	172 580 €	33,57%
TOTAL	514 128 €	TOTAL	514 128 €	100,00%
Autofinancement prévisionnel : 172 580 €				
Proposition emprunt : 150 000 €				
Si taux à 1,5 % : 2 250 € d'intérêt et 150 000 € de capital				
Si remboursement en 3 ans : 750 € / d'intérêt par an + 50 000 € de capital / an				

Délibérations du Conseil Municipal

Compte de gestion 2019 :

Le Maire soumet au vote le compte de gestion 2019 de la commune, réalisé par notre trésorier. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est soumis au vote des Conseillers.

M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le compte de gestion 2019 de la commune, qui est approuvé à l'unanimité.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue.

Compte administratif 2019 :

Le compte administratif 2019 de la commune est soumis au vote des Conseillers. Le Maire, Gaël PANNETIER est sorti durant la durée du vote.

Mme Marie-Claire MAÏS, désignée Présidente de séance, fait voter le compte administratif 2019 de la commune de Rioux-Martin, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats 2019 :

Investissement : résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018) : - 50 306.98 € + résultat de l'exercice 2019 : + 77 902.99 € + les restes à réaliser (de 2019) - 4 242 € = 23 354.01 €.

Fonctionnement : résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018): + 292 594 € - 22 483.98 € la part affecté à l'investissement (compte 1068 pour l'exercice 2019) + résultat de l'exercice 2019 : + 54 314.34 € = 324 424.36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les affectations suivantes pour l'année 2020 :

- **Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : + 27 596.01 €**
- **Reste à réaliser en dépenses d'investissement : + 4 242 €**
- **Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : + 324 424.36 €**

Budget primitif 2020 :

Le budget primitif 2020 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 488 336 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 560 970 €), est détaillé par chapitres et articles. Le budget primitif 2020 est soumis au vote des Conseillers.

M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le budget primitif 2020 de la commune de Rioux-Martin, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Taux d'imposition 2020 :

Le Maire rappelle au conseil les taux des 3 taxes communales en 2019 : taxe d'habitation : 8.22 %, taxe foncier bâti : 13,44 % et taxe foncier non bâti : 36,20 %.

Il propose de ne pas augmenter le taux de 3 taxes communales pour 2020 et propose au vote les taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 8.22 %**
- **Taxe foncier bâti : 13,44 %**
- **Taxe foncier non bâti : 36,20 %**

Le conseil à l'unanimité des membres présents, ne vote pas d'augmentation pour les 3 taxes en 2020.

Elections municipales :

Organisation du bureau de vote dimanche 15 mars 2020 :

Elections municipales du 15 mars 2020

Bureau de vote / dimanche 15 mars 2020 de 8 h à 18 h

	Président	Assesseurs	
8 h à 9 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
9 h à 10 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
10 h à 11 h	Bruno DEMPTOS	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
11 h à 12 h	Bruno DEMPTOS	Jean-François VESSIERE	Audrey MATHIEU
12 h à 13 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Audrey MATHIEU
13 h à 14 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Jean-Philippe MILHAC
14 h à 15 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Jean-Philippe MILHAC
15 h à 16 h	Marie-Claire MAÏS	Sarah BERNARD	Joëlle MERCADE
16 h à 17 h	Marie-Claire MAÏS	Sarah BERNARD	Joëlle MERCADE
17 h à 18 h	Marie-Claire MAÏS	Sarah BERNARD	Joëlle MERCADE

Dépouillement / scrutateurs

A partir de 18 heures	Gaël PANNETIER Laurent ANTOINE Marie-Claire MAÏS Joëlle MERCADE	Bruno DEMPTOS Jean-Philippe MILHAC
-----------------------	--	---------------------------------------

Fin de réunion à 20 h 30